

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GIRAUD, Maire.

**Étaient présents** : Michel GIRAUD, Dominique LANDAIS, Catherine BRUNEAU Victor BARDOUX, Brigitte BALIDAS, Guy CHAUVEL, François BENATRE, Régine CHAUDET, Emmanuel BRUAND, Guylaine RIBEMONT, Catherine POIVET, Nathalie GERBOUIN, Emmanuel CHAIGNON, Isabelle CORNU formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés** : Jean-Luc BESNIER, Isabelle RAYNAUD qui a donné procuration à Catherine BRUNEAU, Silvia SEVERINO-RICARDO et Jérémy BÉZIER

**Absent** : Patrick CAPLAIN

Il a été procédé, en exécution de l'article L.2121-15 du code précité, à l'élection d'un Secrétaire de séance. Monsieur Dominique LANDAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

-----

### *Convocation du 07 février 2025*

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Quorum de l'assemblée : 10**

**Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 14**

**Absents ayant donné pouvoir écrit de vote : 1**

**VOTANTS : 15**

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2025*
- *Acquisition foncière : réalisation d'un emprunt*

## **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2025**

### ***Délibération n° 2025-009***

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 05 février 2025.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal du 05 février 2025 avec toutefois une modification à apporter dans les questions diverses : concernant la salle des fêtes, il faut lire « *magasin Bricomarché* » (et non « *magasin Monsieur Bricolage* »).

## 2 – Acquisition foncière : réalisation d'un emprunt

### *Délibération n° 2025-010*

Lors de sa séance du 18 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'acquérir différentes parcelles :

- 4 parcelles situées au 4 Place Sainte Opportune, cadastrées section AB n° 74, 86, 87 et 89, pour une superficie totale de 4 585 m<sup>2</sup> ;
- 2 parcelles situées au 6 Place Sainte Opportune, cadastrées section AB n° 75 et 76, pour une superficie totale de 175 m<sup>2</sup> ;
- 2 parcelles cadastrées section AB n°82 et 265, pour une superficie totale de 420 m<sup>2</sup>.

Ces acquisitions permettraient à la commune de supprimer des servitudes de passage et d'envisager la création de parkings au cœur du centre bourg ainsi que la construction de logements.

Pour l'achat de ces terrains estimés à 200 000 €, auxquels il faut ajouter des frais de notaire, la réalisation d'un emprunt de 220 000 € sera nécessaire.

Or, parallèlement à cette opération, un investisseur a proposé de racheter le logement et les murs du magasin Viveco, propriétés de la commune, et à nouveau mis à la location depuis le 1er janvier 2025.

La proposition de l'acquéreur s'élève à 120 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de se prononcer sur cette vente par un vote au scrutin secret accepté à l'unanimité.

Le vote donne les résultats suivants :

- 13 pour
- 1 abstention
- 1 nul

A l'issue de ce vote, il est ainsi décidé, qu'un rendez-vous sera pris avec le notaire de la commune, Maître Godefroy-Poirier, pour définir les modalités de cette vente.

Enfin, du fait de cette vente, il est décidé de revoir le montant du prêt sollicité auprès du Crédit Agricole à hauteur de 120 000 € au lieu de 220 000 €.

#### **Décision du Conseil municipal :**

- **Autoriser** Monsieur le Maire à faire une nouvelle demande de prêt auprès du Crédit Agricole à hauteur de 120 000 €
- **Autoriser** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des différents interlocuteurs afin d'amorcer la vente

*Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-et-une heure quarante-cinq minutes.*

*Le secrétaire de séance*  
*Dominique LANDAIS*

*Le Maire*  
*Michel GIRAUD*